Programme d'aide financière
Volet 2 – Achat de produits d'hygiène durables

Formulaire de demande

IDENTIFICATION DU REQUÉRANT

Nom _____ *Prénom* _____

N⁰ d'immeuble _____ *Rue* _____ *N⁰ d'appartement* _____ Sept-Îles *Ville*

Code postal _____ *N⁰ de téléphone* _____

Produits achetés :
- ☐ Compresses d'allaitement lavables
- ☐ Coupes menstruelles
- ☐ Culottes menstruelles
- ☐ Couches lavables pour adultes
- ☐ Serviettes hygiéniques et protège-dessous lavables
- ☐ Sous-vêtements de protection pour l'incontinence lavable

ENGAGEMENT DU REQUÉRANT

Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques.

Nom complet en lettres moulées _____

Signature _____ Date _____

** Si le requérant est mineur ou dans l'incapacité de formuler sa demande de manière autonome, un adulte responsable (parent, tuteur, proche aidant) doit signer celle-ci.*

À L'USAGE DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES UNIQUEMENT

Pièces justificatives reçues :
- ☐ Preuve d'achat
- ☐ Preuve de résidence

Remboursement alloué _____ # de chèque _____ Posté le... _____

Autorisé par _____ Date _____

Retournez ce formulaire à :

Ville de Sept-Îles
Service des finances
350, rue Smith, bur. 180
Sept-Îles (Québec) G4R 3X2

Ou par courriel au finances@septiles.ca

Consultez les critères d'admissibilité et de modalité du programme. →

VOLET 1 – COUCHES LAVABLES

Critères d'admissibilité au programme

- *La personne requérante doit être domiciliée sur le territoire de la Ville de Sept-Îles.*
- *Les produits admissibles doivent être neufs et avoir été achetés d'un commerçant ou fournisseur établi au Québec.*

Modalités et conditions du programme

- *Le remboursement accordé correspond à 50 % du coût d'achat des produits admissibles (ou 75 %, si les produits ont été achetés chez un commerçant situé à Sept-Îles), et ce, jusqu'à concurrence de 150 $.*
- *Une seule demande de remboursement peut être faite par période de deux (2) ans.*
- *Une personne peut faire une demande pour elle-même ou pour une personne à sa charge (ex. : à titre de parent, de tuteur légal ou de proche-aidant)*
- *Le formulaire de demande d'aide financière doit être transmis au Service des finances au plus tard six (6) mois après la date d'achat. Il doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :*
    - *Une copie de la facture d'achat (sur laquelle figurent une description des items, le nom de l'entreprise ainsi que ses numéros de TPS et TVQ)*
    - *Une preuve récente de résidence du requérant (ex. permis de conduire, compte de taxes ou de services publics, etc.)*
    - *Une preuve de naissance de l'enfant, ou ;*
    - *Une preuve que la personne requérante est le tuteur légal de l'enfant.*

Règlement n° 2025-632
Règlement établissant un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène durables